

Compte-rendu 4ème Conférence facturation jeudi 19 janvier 2023

5ème conférence facturation : jeudi 11 mai 2023 de 14h à 15h

Invitée : Madame Victoria REDOULY notre interlocutrice CNAM

Participants : Mme Chloé BOUSCASSE (DIMEF Marseille), Mme Ludivine VALEMBOIS (FDE Gard Nîmes), Linda LIONNARD (Maison de l'Enfance et de la Famille, Epinal), Daniel Rousseau, Mallory Durand et Mireille Rozé (ENCP)

Excusé(s) : Mme Anne MAGDELAINE responsable finances (FDE Strasbourg), Gaëlle Landais (VSE Avrillé)

A l'ordre du jour :

- vos retours sur la nouvelle procédure de versement des forfaits,
- vos actualités,
- vos questions

Points évoqués :

- constat que la nouvelle procédure complexifie trop votre travail
- marche arrière : de nouveaux codes sans part asso distincte seront mis en place pour les dépôts de mars 2023,
- tout dépôt commencé avec une séquence de codes doit être terminé avec la même séquence.
- un récap des versements de type 1 (inclusion ou renouvellement) sera transmis directement à l'Asso StEx par la CNAM, pour établir la facture de la part asso

Vos retours d'expérience sur la nouvelle facturation

Pas encore fait pour Mme Bouscasse et Mme Valembois.

D'abord, oubli de la part de ECNP de transmettre le n° de Finess de l'Asso St-Ex.

Retour de Mireille concernant Avrillé, c-à-d Mme Landais :

- point réglementaire : est-ce que les comptables ont le droit de mettre un n° de Finess différent de celui de leur établissement ?
- Mme Landais témoigne de deux fois plus de temps passé à faire la procédure.

Dans le même style de retour, Mme Magdelaine témoigne également d'une procédure compliquée.

Mme Redouly demande ce qui n'est pas simple ?

- Rajout de ligne comptable : pas de réduction de tâche bien au contraire,
- changer de numéro Finess une ligne sur 2.
- Distinction bordereau établissement et département : complexité de la traçabilité (nombre d'inclusion et montant de date à date)

DR : la nouvelle procédure était pensée pour améliorer la facturation. Constat est fait qu'elle ne l'améliore pas et même complexifie le dépôt pour les comptables. Dans le cadre d'une généralisation, ce n'est pas gérable.

Pas possible pour la CNAM de donner la part Asso St-Ex directement. C'est une obligation que cet argent passe par les établissements.

VR : A noter : Les versements de forfaits pegase sont toujours faits par la CPAM75.

Les bordereaux de récap sont développés en cas de généralisation mais pas d'expérimentation.

ECNP : Est- ce possible de revenir à un forfait global (A1 et A2 ou B1 et B2) en intégrant de nouveau la part Asso dans le forfait 1 ? VR : C'est possible. Il faut refaire un avenant. Faire penser à Mme Redouly de le faire.

Le Finess n'est pas une donnée sensible. Mme Redouly peut faire un tableau pour la part Asso facturée aux établissements qu'elle transmettra à l'Asso. Cela permet aux établissements de ne plus s'occuper de la part Asso directement. L'Asso St-Ex a juste à facturer aux établissements.

Pour ceux qui ont commencé à distinguer la part Asso, il est nécessaire de faire le solde. Par exemple, le 5 février, les Vosges doivent solder pour reprendre la démarche précédente : s'ils ont facturé un B1 en décembre ou janvier, penser à facturer leur B2 en février avant l'avenant.

Pour la traçabilité, Mme Redouly propose donc un tableau de croisement des données dynamique à envoyer à l'Asso St-Ex, qui s'appuiera sur ce tableau pour facturer aux établissements, ce qui devrait apporter un allègement de votre charge de travail.

VR transmettra un récap 2021 (mars à déc) et un récap 2022 (janv à déc),

Ensuite un récap trimestriel à partir de la mise en service des nouveaux codes en mars. Entre janvier et mars 2023 un dernier rapproché.

En résumé : Avenant pour changer de nouveau les codes et réintégrer la part Asso dans les codes 1 : retour à 2 codes par an. Pour février faire les inclusions en A1/A2, pour les renouvellements, utiliser les codes actuels ou attendre le nouvel avenant pour le dépôt de mars.

Attention tout dépôt commencé avec une séquence de codes doit être terminé avec la même séquence. Donc vigilance pour les 5 établissements qui ont versé un fichier en B1B2B3 ou C1C2C3 :

Mail récapitulatif aux établissements avec Mme Redouly en copie.

L'envers du forfait : circuit financier et facturation... dans les établissements, le poste facturation est très impacté par le programme.

La généralisation est dans les tuyaux, lancement récent des travaux de généralisation.

En prestations, les expérimentations ont généré 72 millions d'euros de versements, dont 400 000 pour Pegase. La CNAM est très engagée car "la cause est belle" !

Idée d'inviter Cemka (les évaluateurs) pour qu'ils se rendent compte de la complexité de la facturation. Cependant, les évaluateurs ne savent pas comment ça marche du côté de la Cnam qui n'est pas un acteur évaluable... à

Prochaine date : jeudi 11 mai 2023 - 5ème conférence de facturation

Rappel : n'hésitez pas à nous mettre en copie de vos échanges avec l'équipe support de la plateforme, lorsque vous leur envoyez un mail à l'adresse suivante :

support+id314@plateforme-article51.zendesk.com

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique Facturation, consultable sur le lien suivant : <https://www.programmepegase.fr/cdp-facturation>

Pour accéder à cet espace votre mot de passe est : segape

Vous pouvez nous contacter par téléphone au : 02 41 21 40 86, ou par mail

fabienne.georges@programmepegase.fr

mireille.roze@programmepegase.fr

virginie.marchand@programmepegase.fr

mallory.durand@programmepegase.fr

Prochaine conférence facturation : jeudi 2023 de 14h à 15h



